

Gestion de l'inter-culture en zone vulnérable

Culture 2017		Culture 2018		Mesure à respecter
Colza	→	Culture hiver (blé, orge, triticales ...)	→	Laisser des repousses denses et homogènes durant 1 mois ou Mise en place d'un couvert
Autre culture ou prairie Blé, orge, Triticale, pois, féverole, Tournesol, maïs, soja, sorgho ...	→		→	Aucune contrainte
Colza		Culture été (tournesol, maïs, soja, sorgho ...) hors zone à contrainte argile		Mise en place d'un couvert végétal* Ou Repousses
Maïs grain, sorgho, tournesol	→		→	Broyage fin des résidus puis enfouissement dans les 15 jours Ou Mise en place d'un couvert végétal*
Autre culture récoltée Avant le 20 septembre Blé, orge, Triticale, pois, féverole, Maïs ensilage, soja ...	→		→	- Mise en place d'un couvert végétal* - Repousses de céréales denses et bien réparties dans la limite de 20 % des surfaces en interculture longue sur l'exploitation
Autre culture récoltée Après le 20 septembre maïs ensilage, soja ...	→			Enregistrer la date de récolte Faire un bilan post-récolte
Maïs grain, sorgho, tournesol	→		→	Broyage fin des résidus puis enfouissement dans les 15 jours Ou Mise en place d'un couvert végétal*
colza		Culture été (tournesol, maïs, soja, sorgho, tournesol ...) en zone à contrainte argile		Si un travail du sol est réalisé à l'automne, il est possible d'adapter les pratiques : - Seules 20 % des surfaces en inter-culture longue et située dans ladite zone sont implantées en couvert* ou avec des repousses (destruction possible à partir du 1er octobre) - Enregistrer la date de travail du sol préalable à l'implantation de la culture d'été. - Mettre en place une bande végétalisée non fertilisée d'au moins 5 m de large, le long des cours d'eau figurant sur la carte IGN au 1/25000ème dans la zone à contrainte argileuse. - Faire un bilan post-récolte.
Autre culture récoltée avant le 20 septembre Blé, orge, Triticale, pois, féverole, Ray-grass, maïs ensilage, soja ...	→		→	
Autre culture récoltée Après le 20 septembre maïs ensilage, soja ...	→		→	Enregistrer la date de récolte Faire un bilan post-récolte

* les couverts végétaux sont implantés avant le 20 septembre, Les modalités d'implantation et de destruction sont enregistrées (dates, espèce semée, travail du sol).
Le couvert est maintenu au moins 2 mois après semis et au moins jusqu'au 1er novembre (1er octobre en zone argile).
La destruction chimique est autorisée uniquement pour les parcelles en TCS (non labour) depuis 3 ans, ou allant recevoir des portes graines ou étant infestées de vivaces sous réserve de le déclarer à la DDT.

Pour 2017, ces mesures sont :
- obligatoires sur les parcelles de la zone vulnérable historique (Agout) et sur la ZV 2012
- conseillées sur les parcelles classées en zone vulnérable en 2015 (la zone à contraintes argile n'est par contre pas définie à ce jour).